



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet mis en délibération : Attribution de subventions dans le cadre du CLSPD et attribution complémentaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Le jeudi 5 octobre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 29 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : 51

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 2

Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Remi LESCOEUR qui a donné pouvoir à Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

ABSENTS : **Monsieur Pascal LOUAP, Madame Marie-Noëlle CHAROY.**

Agathe RINAUDO a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur.

« Mes chers collègues,

- **Attribution de nouvelles subventions dans le cadre de la DMI**

Il vous est proposé l'attribution d'une nouvelle subvention au bénéfice de la structure suivante :

- 5 637 € en fonctionnement à l'association Magdalena.

- **Attribution de subventions de fonctionnement suite au vote des crédits au BP 2023 du 30 mars**

Les subventions de fonctionnement pour l'exercice 2023 ont majoritairement été attribuées lors du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 et du vote du budget primitif 2023 le 30 mars 2023, à l'exception des subventions aux associations dans le cadre du CLSPD.

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'État, via le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) ont proposé d'engager des actions considérées comme prioritaires. Les crédits des subventions correspondantes ont été adoptés lors du vote du budget primitif 2023.

La participation de la Ville aux financements des actions est répartie de la manière suivante :

Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Montant en euros
Action ISMENE	Actions de prévention pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire – Actions menées auprès de collégiens (débat théâtraux)	5 035
CIDFF 92/sud	Tenue de permanences de soutien psychologiques pour les victimes de violences conjugales (femmes et enfants)	16 000
OPPELIA (Le trait d'Union)	Action de prévention sur les problématiques d'addictions et de suivi en lien avec les acteurs locaux du CLSPD	8 200
CEBIJE	Prévention des comportements violents et de repli identitaire en partenariat avec l'éducation nationale.	3 000
TOTAL		32 235

Ces subventions seront versées aux associations en deux temps, un acompte de 50% dès le vote de la subvention et le solde après l'obtention d'un document permettant d'attester que l'association a réalisé l'action concernée. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2023 et la Décision Modificative n°1,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 2 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 2 octobre 2023,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Au titre de l'exercice 2023, il est décidé d'accorder des subventions aux associations suivantes :

Chapitre	Compte	Bénéficiaire	Montant
934	65748	Association Magdalena	5 637 €
931	65748	Action Ismène	5 035 €
931	65748	C.I.D.F.F. 92/Sud	16 000 €
931	65748	CEBIJE	3 000 €
931	65748	OPPELIA (Le Trait d'Union)	8 200 €

Article 2 : Les dépenses seront constatées aux différents chapitres du budget de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Pour : 53

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 10 octobre 2023
N° 092-219200128-20231005-136894-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

